



**BANQUE
INTERNATIONALE
ARABE DE TUNISIE**

**ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES
AU
30 JUIN 2015**



BILAN
Arrêté au 30 Juin 2015
(en Milliers de dinars)

	Note	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<u>ACTIFS</u>				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	III-1	519 061	195 894	411 346
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	951 287	1 165 891	774 481
Créances sur la clientèle	III-3	6 055 969	5 829 969	5 920 745
Portefeuille-titres commercial	III-4	860 725	878 033	872 178
Portefeuille d'investissement	III-5	298 055	298 913	305 288
Valeurs immobilisées	III-6	213 134	200 502	212 814
Autres actifs	III-7	287 012	275 373	256 375
Total des actifs		9 185 243	8 844 575	8 753 227
<u>PASSIFS</u>				
Banque Centrale et CCP	IV-1	1 735	19 964	1 578
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	370 199	528 176	120 738
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	7 643 847	7 285 471	7 513 761
Emprunts et ressources spéciales	IV-4	128 952	84 073	129 818
Autres passifs	IV-5	355 223	299 672	317 030
Total des passifs		8 499 956	8 217 356	8 082 925
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		170 000	170 000	170 000
Réserves		406 469	397 166	397 314
Autres capitaux propres		3	6	3
Résultats reportés		42 998	609	609
Résultat de l'exercice		65 817	59 438	102 376
Total des capitaux propres	V	685 287	627 219	670 302
Total des capitaux propres et passifs		9 185 243	8 844 575	8 753 227

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 30 Juin 2015

(en Milliers de dinars)

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, avals et autres garanties données	1 281 503	1 227 425	1 306 342
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	486 346	426 976	524 665
b- En faveur de la clientèle	795 157	800 449	781 677
Crédits documentaires	404 890	417 480	367 963
a- En faveur de la clientèle	340 951	377 510	315 525
b- Autres	63 939	39 970	52 438
Total des passifs éventuels	1 686 393	1 644 905	1 674 305
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financements donnés	80 144	94 758	69 215
En faveur de la clientèle	80 144	94 758	69 215
Engagements sur titres	2 191	3 267	2 317
a- Participation non libérées	2 191	3 262	2 315
b- Titres à recevoir	-	5	2
Total des engagements donnés	82 335	98 025	71 532
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
Garanties reçues	2 309 672	2 213 505	2 350 461
Total des engagements reçus	2 309 672	2 213 505	2 350 461

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 30 Juin 2015

(en Milliers de dinars)

	Note	1er Semestre 2015	1er Semestre 2014 (retraité)	Exercice 2014 (retraité)
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	229 128	215 238	454 188
Commissions (en produits)	VII-1-2	61 257	50 675	109 954
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	46 798	56 412	107 558
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	5 775	5 868	8 248
Total des produits d'exploitation bancaire	VII-1	342 958	328 193	679 948
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	(90 986)	(93 139)	(187 491)
Commissions encourues	VII-2-2	(357)	(351)*	(697)*
Total des charges d'exploitation bancaire		(91 343)	(93 490)*	(188 188)*
Produit Net Bancaire		251 615	234 703*	491 760*
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	(27 678)	(33 989)	(81 015)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	1 272	(255)	(6 823)
Autres produits d'exploitation	VII-5	3 886	3 298	7 068
Frais de personnel	VII-6	(85 659)	(79 929)	(164 744)
Charges générales d'exploitation	VII-7	(29 136)	(27 608)*	(56 125)*
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	(13 657)	(13 488)	(29 883)
Résultat d'exploitation		100 643	82 732	160 238
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	25	(4)	(3 892)
Impôt sur les bénéfices	VII-10	(34 851)	(23 290)	(53 970)
Résultat net de l'exercice		65 817	59 438	102 376
Effets des Modifications comptables		-	-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		65 817	59 438	102 376

*Chiffres du premier semestre 2014 et de l'exercice 2014 retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (cf. Note II-7)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1er Janvier au 30 Juin 2015
(en Milliers de dinars)

Note	1er Semestre 2015	1er Semestre 2014 (retraité)	Exercice 2014 (retraité)
<u>ACTIVITE D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	328 286	319 284	674 992
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(84 594)	(91 141)*	(183 414)*
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(201 061)	(115 150)	348 133
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(145 343)	(196 051)	(396 963)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle	105 266	(87 123)	346 085
Titres de placement / Titres de transaction	70	(38 888)	470
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(142 541)	(134 106)*	(250 560)*
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(50 228)	15 893	112 273
Impôts sur les sociétés	(29 611)	(30 096)	(57 206)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(219 756)	(357 378)	593 809
<u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 890	1 115	7 701
Acquisitions /cessions sur portefeuille d'investissement	10 491	(18 446)	(75 944)
Acquisitions / cessions d'immobilisations	(13 061)	(24 303)	(55 331)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(680)	(41 634)	(123 574)
<u>ACTIVITE DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement d'emprunts	(1)	(1 439)	47 059
Augmentation / diminution ressources spéciales	(2 800)	(4 884)	(7 752)
Dividendes versés	(51 000)	(42 500)	(42 500)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(53 801)	(48 823)	(3 193)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités IX-1	15 107	182 024	41 571
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(259 130)	(265 811)	508 613
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	1 806 769	1 298 156	1 298 156
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice IX-2	1 547 639	1 032 345	1 806 769

*Chiffres du premier semestre 2014 et de l'exercice 2014 retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (cf. Note II-7)

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2015

NOTE N°I : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

NOTE N°II : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat du 30-06-2015 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2015. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30 juin 2015 ne sont pas pris en considération dans le résultat du 1er semestre 2015 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 30-06-2015 sont en revanche inclus dans le résultat.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 30-06-2015 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2015. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2015 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 30-06-2015 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 30-06-2015 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative au premier semestre 2015 et un montant des produits réservés.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de Juin 2015. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2015.

II-7. Changement de présentation

Des frais de traitement des opérations monétiques d'un montant de 2 403mD sont présentés en 2015 parmi le poste de l'état de résultat "charges générales d'exploitation" au lieu de celui "commissions encourues".

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives du premier semestre 2014 et de l'exercice 2014 ont été retraités en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT	30/06/2014 Publié	30/06/2014 Retraité	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
Commissions encourues	2 249	351	5 063	697
Charges générales d'exploitation	25 710	27 608	51 759	56 125
Total des charges d'exploitation bancaire	95 388	93 490	192 554	188 188
Produit Net Bancaire	232 805	234 703	487 394	491 760

POSTES DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	30/06/2014 Publié	30/06/2014 Retraité	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
Charges d'exploitation bancaire décaissées	93 039	91 141	187 780	183 414
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	132 208	134 106	246 195	250 560

NOTE III – ACTIF DU BILAN

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 5 829 969 mD en Juin 2014 à 6 055 969 mD en Juin 2015 enregistrant ainsi une hausse de 226 000 mD ou 3,88%. Il est ventilé comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	677 299	696 405	(19 106)	-2,74%
Autres concours à la clientèle	5 757 630	5 555 811	201 819	3,63%
Crédits sur ressources spéciales	74 533	79 119	(4 586)	-5,80%
Total Brut	6 509 462	6 331 335	178 127	2,81%
Provisions sur crédits à la clientèle	(344 770)	(397 685)	52 915	-13,31%
Agios réservés	(75 500)	(75 729)	229	-0,30%
Provisions collectives	(33 222)	(27 952)	(5 270)	18,85%
Total Net	6 055 969	5 829 969	226 000	3,88%

NOTE IV – PASSIF DU BILAN

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 358 376 mD ou 4,92%, en passant de 7 285 471 mD en Juin 2014 à 7 643 847 mD en Juin 2015. Cette augmentation provient des postes suivants :

	30/06/2015	30/06/2014	Variation	En %
Dépôts à vue	3 732 713	3 529 200	203 513	5,77%
Dépôts d'épargne	1 888 534	1 707 697	180 837	10,59%
Comptes à échéance	1 152 983	974 519	178 464	18,31%
Bons à échéance	312 917	345 592	(32 675)	-9,45%
Certificats de dépôt marché monétaire	228 000	351 000	(123 000)	-35,04%
Dettes rattachées	31 417	24 875	6 542	26,30%
Autres sommes dues	297 283	352 588	(55 305)	-15,69%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	7 643 847	7 285 471	358 376	4,92%

NB : Les notes aux états financiers détaillées sont mises à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015

*Mesdames, messieurs les Actionnaires de
La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT*

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », au 30 juin 2015 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 9.185.243 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 65.817 KDT.

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque Internationale Arabe de Tunisie au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis le 14 août 2015

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF